ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

PROGRAMME DE FORMATION INTER

# LES ENDUITS ET LES BADIGEONS DE CHAUX NATURELLES

## *Introduction sur l'environnement global de l'intervention :*

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment de découvrir ou redécouvrir les techniques traditionnelles liées aux enduits et badigeons à la chaux naturelle. Ils apprendront à reconnaître les spécificités des bâtiments anciens selon les régions, à utiliser les bons matériaux et à appliquer les bons gestes pour restaurer sans abîmer. L'accent est mis sur le choix des liants, des mortiers et sur l'observation des façades afin de proposer des travaux adaptés au style, à l'histoire et à l'environnement du bâti.

Cette formation vise à pérenniser les emplois dans un métier de la transition écologique, numérique et du développement durable.

**Durée** : 3 jours (24 heures)
**Public concerné** : Les professionnels du bâtiment : artisans et salariés maçons, tailleurs de pierres, architectes et techniciens du bâtiment, économistes de la construction, distributeurs.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre la diversité des bâtis vernaculaires et des modes constructifs propres à chaque région. 1
- Découvrir les savoir-faire et les matériaux spécifiques nécessaires à la restauration du patrimoine architectural. Sensibiliser les Professionnel s du bâtiment à l'importance de leur rôle lors de leurs interventions sur le patrimoine bâti.
- Etre capable d'observer une façade et d'effectuer un diagnostic et une réponse-travaux adaptée en fonction des données techniques, typologiques, historiques, des critères esthétiques de la bâtisse et de son environnement. Connaître les grands principes de la réhabilitation et de la restauration ainsi que les partenaires de la chaîne. 1
- Savoir choisir les bons lians et les bons mortiers pour les travaux sur le bâti ancien.

## PROGRAMME DE FORMATION

### PARTIE THÉORIQUE

- Les différents modes de construction : Archaïques, traditionnels, contemporains, vernaculaire, commande (notable, religieuse, administrative).
- Matériaux de structure et de hourdage, liants, charges, ajouts.
- Les liants, le plâtre, la chaux :
  - Historique des liants minéraux et organiques,
  - Différents modes de production archaïques et actuels du plâtre et de la chaux,
  - Mode »s d'extinction de la chaux,
  - Caractéristiques particulières de chacune des chaux,
  - Identification des liants au sein de la norme.
- Les caractéristiques du bâti ancien :
  - Structure, humidité,
  - Compatibilités mécanique, chimique et de porosité selon la nature des matériaux en œuvre.
- Les pathologies et les désordres :
  - Pathologies de l'enduit,
- Précautions lors de la mise en œuvre de l'enduit
- Les modes opératoires :
- La mise en œuvre des enduits,
- Formulation et application des laits de chaux,
- Formulation et création des effets de patine.

### PARTIE PRATIQUE

- Échantillonnages sur supports mobiles ou sur murs école :

- Étude des sables et adaptation des recettes de chantier,
- Mortiers de chaux en sous-couches et en couches de finition,
- Formulation des mortiers et application,
- Différents aspects de finitions et de textures (frotté, essuyé, lissé),
- Les laits de chaux : badigeons, eaux fortes, patines,
- Les finitions colaturées

NB : Ce programme définit les grandes lignes de notre intervention. Celui-ci sera adapté suivant la particularité des demandes et les spécificités des travaux courants des entreprises présentes.

## LIVRABLES

Dossier technique et pédagogique remis aux stagiaires en fin de module

## DÉROULEMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation
- Évaluation à partir des maquettes individuelles et des ouvrages collectifs réalisés
- Entretiens tout au long de la formation
- Évaluation en début et fin de formation
- Session de questions réponses en cours et au terme de la formation



2

ÉCHOBAT Développement | 1 rue du marché commun 44300 Nantes | 02 85 52 24 54 | 07 76 01 52 45 | formation@echobatdev.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

# ORGANISATION & INSCRIPTION

| | |
|---|---|
| **Intitulé de la formation** | **LES ENDUITS ET LES BADIGEONS DE CHAUX NATURELLES** |
| **Public concerné** | Les professionnels du bâtiment : artisans et salariés maçons, tailleurs de pierres, architectes et techniciens du bâtiment, économistes de la construction, distributeurs. |
| **Lieu de la formation** | ECHOBAT DEVELOPPEMENT, 1 rue du marché commun 44300 Nantes |
| **Dates et horaires** | 24/25/26 novembre 2026 , de 9h-12h/ 13h30-17h30 |
| **Durée totale** | 3 jours (21 heures) |
| **Pré-requis** | - Avoir une expérience de son métier qui permet de bien appréhender les différentes situations propres au bâti ancien.<br>- Avoir un intérêt pour les techniques et les matériaux propres au patrimoine architectural. |
| **Type de formation** | Présentiel |
| **Tarif** | **Tarif adhérent** au réseau ÉCHOBAT :1020 € TTC (soit 850 € HT) par participant<br>**Tarif non adhérent :** 1080 € TTC (soit 900 € HT) par participant<br><br>La formation peut se mettre en place à partir de 8 inscrits. |
| **Date limite d'inscription** | 15 jours avant la date de démarrage sous réserve de place disponible. |
| **Intervenant·e·s :** | Formateur·rices de Saint Astier |
| **Matériel à prévoir** | **Petits outillages de maçonnerie (truelle, taloche, brosse à badigeons ,etc), si possible**. |
| **Évaluation des acquis de la formation** | Évaluation individuelle en auto-positionnement à l'entrée et à l'issue de la formation<br>Évaluation formative sur les compétences acquises, les techniques utilisées et sur la compréhension des enjeux. Remise d'une attestation à la fin de la formation. |
| **Documentations remises** | Supports de formation à disposition sur KROQI : une plateforme web d'accès gratuit pour tous les professionnels de la construction et de l'aménagement.<br>L'accès au dossier dédié à cette formation sera communiqué avec la convocation adressée 10 jours avant la formation. |
| **Responsable de la formation** | David CHARRON, ÉCHOBAT Développement |
| **Accessibilité** | Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation), contactez notre Référent Handicap Anne Beauchêne Tél : 02.85.52.24.54 formation@echobatdev.fr |

3

3

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Nom de l'entreprise** | | | |
| **Adresse** | | | |
| **Code Postal** | | **Ville** | |
| **Adresse mail** | | **Tél.** | |

| **Stagiaires** | | | **Mail** | **Statut** Gérant (G) Salarié (S) Autre (A) | **Nom de l'OPCO** | **Tarif** | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Nom** | **Prénom** | **Date de naissance** | | | | **HT** | **TTC** |
| | | | | | | € | € |
| | | | | | | € | € |
| | | | | | | € | € |
| | | | | | | € | € |
| | | | | | | € | € |
| | | | | | **TOTAL TTC à régler** | | **€** |

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ÉCHOBAT Développement (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1444 5004 0008 0051 8932 450 - BIC CEPAFRPP444

**Date : ……/……/……..** **Signature et cachet :**

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**1. Objet et champ d'application**
Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ÉCHOBAT Développement (ci-après désigné « l'Organisme de formation ») au Client.
Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

**2. Modalités d'inscription et documents contractuels**
Toute inscription ou commande de formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).
Toute formation organisée à la demande du Client fera l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.
A réception de toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.
Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).
A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émargement, attestation de fin de formation).

**3. Modalités de formation**
L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.
Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.
Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.
L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

**4. Modalités financières et règlement**
Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros et hors taxes, ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.
Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.
L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.
En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

**5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation**
L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de la formation.
L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'évènements fortuits ou de force majeure.
L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

**6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client**
**Formation programmée par l'Organisme de formation**
Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation (coordonnées : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes - formation@echobatdev.fr). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.
En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.
Le Client peut demander le remplacement d'un Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis avec le Client et figurant dans le programme de la formation.

**Formations organisées à la demande du client**
Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation spécialement commandée à l'Organisme de formation.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés et non remboursables au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) sont facturables au Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 30 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

**7. Propriété intellectuelle**
Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

**8. Informatique et libertés**
Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.
Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr

**9. Réclamations, attribution de compétences**
Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.
Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.